

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2022

Délibération CA_20221216_004

Convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et du Cher

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19 du 20 décembre 2018 portant approbation de la révision du Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre ;

Vu la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre les SDIS de l'Indre et du Cher signée en date du 24 janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle convention afin de modifier notamment le dispositif fracturation ;

DECIDE :

Article unique. La convention interdépartementale d'assistance mutuelle, ci-annexée, entre les SDIS de l'Indre et du Cher, est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer. Elle abroge et remplace la convention d'assistance mutuelle signée en date du 24 janvier 2020.

FLEURET Marc